îledeFrance
OBJECTIF 2040

ÎLE-DE-FRANCE 2040 : UN NOUVEL ÉQUILIBRE

ADOPTÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL RÉGIONAL N° CR 2024-036 DU 11 SEPTEMBRE 2024 ET APPROUVÉ PAR LE DÉCRET N° 2025-517 DU 10 JUIN 2025

PLACER LA NATURE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Région îledeFrance

RENFORCER ET VALORISER LE RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS

- Sanctuariser l'armature verte
- Conforter les unités paysagères
- Valoriser les forêts de protection
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
- Renforcer la liaison
- Maintenir les connexions écologiques d'intérêt régional
- Rétablir un franchissement d'infrastructure linéaire
- Préserver le cours d'eau et reconquérir les berges

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

- Créer un espace vert et/ou un espace de loisirs d'intérêt régional
- Favoriser la réouverture et/ou la renaturation des cours d'eau

PRÉSERVER DES RISQUES NATURELS

- Zone pouvant présenter un risque d'inondation

FOND DE PLAN

Occupation du sol
- Espace urbain
- Espace agricole
- Espace boisé et autres espaces naturels
- Espace vert et espace de loisirs
- Surface en eau

Réseau routier
- Réseau national
- Axe d'envergure régionale

Transport collectif
- Voie ferrée
- Transport en site propre (train-express, tramway, bus à haut niveau de service)
- Métro

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2024

Source : L'Institut Paris Region 2024

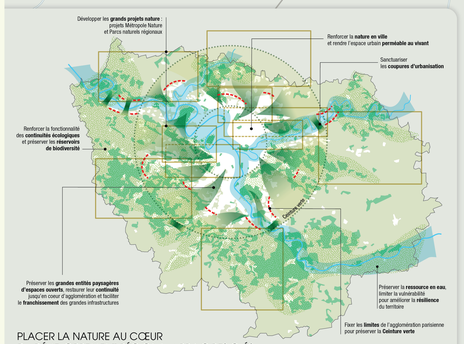

PLACER LA NATURE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : PRINCIPES CLÉS